

DIFFUSION D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE GRADE AUX TROIS CYCLES D'ÉTUDES

ÉTAPES	ACTIVITÉS	RESPONSABLES
1) Approbation du programme à l'interne	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de conformité de la DGPC ou de la FESP • Avis favorable de la Commission des études • Adoption par le Conseil universitaire 	<i>DGPC, FESP, Commission des études, CU</i>

Après cette étape, le dossier est transmis pour analyse à la CRÉPUQ. À la suite de la réception d'un avis favorable de la CRÉPUQ, l'Université transmet le dossier au MELS pour analyse du programme par le Comité des programmes universitaires. À la suite d'un avis favorable de ce comité, le ou la ministre transmet une lettre à l'Université indiquant que le programme est approuvé et sera financé. Enfin, le Comité exécutif de l'Université Laval doit statuer sur l'implantation du programme, notamment sa date d'entrée en vigueur.

Remarque importante : Ce processus peut s'étendre sur une longue période : le *délai moyen* entre l'approbation au CU et la réception de la lettre du ou de la ministre est de 19 mois. Par conséquent, il est important de demeurer très prudent sur l'information donnée relativement à la date d'entrée en vigueur d'un programme en instance d'approbation.

ANNONCE DU PROJET DE PROGRAMME

2) Préparation et diffusion du matériel promotionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une fiche de présentation du programme selon le modèle institutionnel – Info-bac et Info-cycles supérieurs (avec mention « en attente d'autorisation des instances externes ») • Approbation du contenu de la fiche de présentation par la DGPC (1^{er} cycle) ou par la FESP (2^e et 3^e cycles), en concertation avec le VREAI <ul style="list-style-type: none"> ✓ Création et impression de la fiche papier ✓ Création de la fiche Web ✓ Transmission de l'adresse de la fiche Web (hyperlien) au SG et à la faculté concernée • Mise en place du lien menant à la fiche Web sur Uaval.ca – Études (programmes, cours, horaires) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ dans la section « Programmes à venir » : <ul style="list-style-type: none"> - programmes en attente de l'avis favorable de la CREPUQ et de l'autorisation du MELS ✓ dans la section « Nouveaux programmes en vigueur », pendant trois sessions : <ul style="list-style-type: none"> - programmes ayant obtenu l'autorisation du MELS et du Comité exécutif • Utilisation d'une adresse facultaire pour recueillir les coordonnées des candidats intéressés, répondre à leurs questions et les tenir au courant de l'évolution du dossier • Diffusion aux collègues et à la communauté universitaire au moyen de l'Info-études et auprès des futurs étudiants au moyen de l'Infolettre 	<i>Faculté BRE</i> <i>VREAI, DGPC, FESP</i> <i>BRE BRE BRE</i> <i>BRE, DC, BSG</i> <i>BRE (en lien avec la Faculté)</i> <i>BRE</i>
3) Préparation et diffusion du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des textes de publication officielle et préparation des formulaires administratifs (cours et programme) • Mise en ligne du programme dès l'approbation du Comité exécutif de l'Université • Au besoin, mise en œuvre d'un plan de communication 	<i>Faculté</i> <i>DGPC, FESP, BSG</i> <i>DC, BRE</i>

VREAI : Vice-rectorat aux études et aux activités internationales

DGPC : Direction générale des programmes de premier cycle

FESP : Faculté des études supérieures et postdoctorales

BRE : Bureau du recrutement

BSG : Bureau du secrétaire général

DC : Direction des communications